



Année scolaire 2020-2021

**MEMBRES DU COMITÉ LOCAL
DE PERFECTIONNEMENT (CLP)**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : _____

Primaire

Secondaire

Formation professionnelle (FP)

Éducation aux adultes (EDA)

COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT

Selon l'article 7-3.02 de l'Entente locale, dès la rentrée, le personnel enseignant de chaque établissement doit procéder à l'élection de leur(s) représentant(e)s et la direction désigne le(s) sien(s).

ENSEIGNANT(E)S

DIRECTEUR(TRICE) OU SON(SA) REPRÉSENTANT(E)

--

Veillez retourner ce formulaire complété avant le **2 OCTOBRE 2020**

par courriel à courrier@sepi.qc.ca.

Merci de votre collaboration et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Assurez-vous de conserver une copie.

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)

745, 15^e avenue, Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : **514.645.4536** | Téléc. : 514.645.6951

courrier@sepi.qc.ca | www.sepi.qc.ca